

PROGRAMME DE FORMATION

Unions et désunions : quelles recettes appliquer ?

Cette formation vise à donner un véritable «mode d'emploi» pour mener à bien cette mission de conseil auprès de vos clients. A la sortie, de cette journée, l'objectif est de connaître et maîtriser les conversations utiles à tenir à vos clients, sur tous les aspects patrimoniaux : civil, fiscal et social...

Date:	PAS DATE
Durée:	7 heures
Type / Prix:	590 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none">• Connaissances de base en fiscalité du patrimoine,• Avoir une pratique du conseil patrimonial.
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none">• Maîtriser les conséquences patrimoniales du divorce• Connaitre les stratégies à mettre en place pour les familles recomposées

L'éclatement d'une famille et ses conséquences patrimoniales.

Séparation du couple (divorce, séparation de corps, rupture du pacs, fin du concubinage) les effets civils.

- Propriété des biens (liquidation, récompenses, créances, reprises, attributions préférentielles)
- Les biens professionnels
- Remise en cause d'avantages matrimoniaux et de libéralités (avant la loi du 26 mai 2004, loi du 26 mai 2004 et loi du 23 juin 2006)
- Enfants du couple (autorité parentale, garde des enfants)

Les effets sociaux

- Divorce et couverture sociale
- Divorce et assurance maladie
- Conséquences sur les retraites
 - Focus / exemple : les versements réalisés sur un PERP ou un article 83 donnent-ils lieu à récompense à la communauté ? sont-ils propres ou communs ?

Conséquences en matière fiscale (déclarations fiscales, rattachements)

- Le partage des actifs et passifs
- Conséquences fiscales dans les rapports entre époux
- Le sort des déficits (fonciers, moins-values sur titres...)
- Plus-values immobilières

Conséquences financières du divorce

- Prestation compensatoire
- Pension alimentaire entre époux
- Problématiques de doubles résidences

Contenu pédagogique:

La construction de la nouvelle famille recomposée

Choix juridique de la nouvelle union (mariage, PACS, concubinage)

- Conventions liant le nouveau couple (contrat de mariage, contrat de partenariat, convention entre concubins)
- La séparation de biens est-elle plus protectrice qu'un régime communautaire ?
- La mise en œuvre du PACS
- Protection entre époux, partenaires ou concubins les instruments à leur disposition et leur mise en œuvre.

Organisation des biens

- Résidence principale
- Entreprise et immobilier d'entreprise
- Remploi communs ou indivis...

CGPI :
Immobilier : 2 heures
IAS / DDA : 7 heures

Heures réglementaires : Notaires :
7 heures N°d'homologation CSN : 202300620

Experts-comptables :
7 heures

Format : Présentiel / Distanciel

Moyen pédagogique : Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé :

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'évaluation : Quiz de validation des compétences acquises

Intervenants :

Sylvie MOMBELLET, Avocat et ancien notaire, Formatrice experte Fidroit

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

